

**Décisions du Conseil d'administration relatives aux
AFFIXES
Applicables à partir du 1er mai 2004**

**IMPORTANT : LES AFFIXES À 230 € NE CONCERNENT
PAS LES ELEVEURS DÉJÀ EN POSSESSION D'UN AFFIXE.**

L'affixe, « marque de fabrique » de l'élevage, est aussi un moyen de faciliter la tracabilité et la transparence des généalogies.

L'affixe est un élément important dans la vie de l'éleveur. Il signifie souvent le premier pas d'un engagement de longues années.

La prise d'un affixe correspond en effet souvent au démarrage d'un élevage. Nous avons pu constater que trop nombreux sont ceux qui se lancent dans cette activité sans aucune formation réelle, sans aucune notion des enjeux. Le Certificat de capacité permet, certes, de vérifier, à minima, un socle de connaissances mais il ne donne aucun acquis en matière de connaissance de l'élevage, de la sélection, des enjeux sanitaires et comportementaux, sans parler des aspects administratifs et fiscaux de l'activité d'élevage. Nous avons voulu combler ce vide. C'est pourquoi la prise initiale d'un affixe s'accompagnera désormais d'une formation et de conseils techniques. Le tarif des affixes intègre cette formation. Celle-ci ne concernera que les nouveaux demandeurs d'affixes (les éleveurs possédant déjà un affixe ne seront pas visés par cette mesure).

L'affixe pourra être demandé auprès d'un club ou directement auprès du Loof (sans qu'il y ait obligation d'adhérer à l'un ou à l'autre). Dans tous les cas les frais de gestion de l'affixe seront facturés par le Loof (un reversement au club, en ce qui concerne ses propres frais de gestion des affixes est prévu).

Il y aura désormais trois types d'affixes :

1/ L'Affixe occasionnel : frais de gestion perçus par le Loof = 50 €

Cet affixe ne sera valable que pour UNE portée

(le tarif permet de ne pas pénaliser des propriétaires de chats qui ne feront porter leur femelle qu'une fois dans sa vie).

Dès la deuxième portée, quel que soit l'intervalle entre les deux portées, l'affixe devra être transformé en affixe définitif.

2/ L'Affixe définitif : frais de gestion perçus par le Loof = 230 €

ou La Transformation de l'affixe occasionnel en affixe définitif = 230 €

Cet affixe est valable à vie et transférable soit par abandon au profit d'un tiers (si l'affixe a, dès le départ, été souscrit à deux noms), soit par héritage.

Le coût de 230 € inclut une formation technique et administrative à l'élevage.

Changement de détenteur = 50 €

3/ Les Affixes multiples : frais de gestion perçus par le Loof = 50 €

Il s'agit d'affixes demandés par des éleveurs qui possèdent déjà un affixe.

Cas particuliers :

Affixes sans dénomination

Il s'agit de chatons qui jusqu'à présent étaient ordinairement désignés par ***.

Dorénavant ces *** n'existeront plus et seront remplacés par un n° et/ou un code d'inscription de l'éleveur.

Désormais il n'y aura plus sur les pedigrees LOOF de chatons à ***. Cette mesure va faciliter la lecture des pedigrees et leur transparence.

Le coût de gestion et l'attribution de ce code obéiront aux mêmes règles que les affixes classiques.

Affixes demandés par une sarl

frais de gestion perçus par le Loof = 1000 €ht

Reversement aux clubs par lesquels peuvent transiter les affixes

- Affixe occasionnel : 25 €
- Affixe définitif : 50 €
- Affixe de sarl : 300 €